



# STATION DE PILOTAGE DE CHERBOURG

SYNDICAT PROFESSIONNEL DES PILOTES DU PORT DE CHERBOURG



[Cherbourg.pilot@wanadoo.fr](mailto:Cherbourg.pilot@wanadoo.fr)

QUAI GENERAL LAWTON  
COLLINS  
50100 CHERBOURG  
FRANCE  
Phone : (33) 02 33 20 51 23

## TARIFS DIVERS AU 01 JANVIER 2026

### **1- Tarif de base :**

Mise à disposition d'une vedette avec embarquement ou débarquement d'une personne avec bagages ou d'un colis de 50 kg maximum.

#### **- Chaloupe pour navire sur rade :**

- de jour	: petite rade	110 €
	: grande rade	175 €
- Suppléments :		84 €

#### **- Embarquement de personnel sur rade extérieure**

(position 49° 44'N / 001°39'W) :	515 €
- Suppléments :	150 €

#### **- Embarquement de personnel à 7 milles**

(position 49° 47.5'N / 001°39'W):	852 €
- Suppléments :	179 €

### **2- Pilote hauturier : Majoration pour embarquement ou débarquement**

entre 23h00 et 04h30 LT +50% du tarif de base

### **3- Tarif de nuit et dimanches et jours fériés (hors pilote hauturier) : +30% du tarif de base**

Le tarif de nuit s'applique à toute opération qui intervient entre 20 heures et 08 heures et les dimanches et jours fériés. Ce tarif s'applique pour toute l'opération même s'il n'y a qu'une partie de la prestation qui se déroule de nuit.

**4- Détail des suppléments :**

- Par personne supplémentaire ;
- Plus de 50 kg de bagages et de 2 valises ou de matériel d'accompagnement (*Hors frais de manutention*) ;
- Colis géré par la station de 50 kg maxi et dont le développement (longueur + largeur + hauteur) n'excédera pas 200 cm par la station de pilotage (*réception par la station d'un colis et mise à bord...*).

Gratuit pour les pilotes en doublure

**5- Pour les relèves d'équipage ou opérations spéciales : sur devis**

**6- Pénalités :**

Dans le cas où le navire ne se présenterai pas à la position prévue d'embarquement tel que mentionné dans la procédure IT 22.3 :

- Application du tarif de l'embarquement à 7 milles si embarquement entre la rade foraine et 7 milles.
- Au-dessus de 7 milles : Tarif d'un embarquement à 7 milles et 100€ par milles parcouru en plus.

En cas de préavis inférieure à 24H, la prestation de transfert de pilote annulée sera due à 50%.

Tout retard impactant le départ de la vedette donnera lieu à une pénalité de 100 € par tranche de 30 minutes.